

PREFECTURE DU GERS

Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales
- Bureau du droit de l'environnement -

Installations classées pour la protection de l'environnement

Projet d'intérêt général et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
de Barcelonne du Gers

AVIS d'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique unique de 32 jours est ouverte sur la commune de BARCELONNE du GERS du 9 décembre 2013 au 9 janvier 2014 sur la demande présentée par la Société AGRIBIO UNION en vue d'être autorisée à exploiter une installation de stockage de céréales et oléoprotéagineux biologiques en silo, intégrant deux installations de séchage qui relève des rubriques n° 2160-2a (A) 2910-A2 (DC) et 2260 (NC) de la nomenclature des installations classées sur la commune de BARCELONNE du GERS et sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Barcelonne du Gers.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme soumise à enquête publique prévoit de mettre 3,4 ha de zones constructibles destinées à l'activité au lieu dit « A Galiot ».

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figurent dans l'étude d'impact et l'étude des dangers jointes au dossier et établies conformément au code de l'environnement et consultables sur le site www.gers.gouv.fr ainsi que les avis de l'autorité environnementale.

Le dossier présenté par le demandeur est déposé à la mairie de BARCELONNE du GERS et tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses déclarations ou réclamations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Toute correspondance relative à l'enquête peut y être adressée.

Monsieur Pierre COSTEDOAT-LAMARQUE, officier général, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Pau et Mme Valérie ANGELÉ, a été désignée en qualité de suppléante. M COSTEDOAT-LAMARQUE assure une permanence à la mairie de BARCELONNE du GERS les :

- Lundi 9 décembre 2013	de 09h00 à 12h00
- Lundi 16 décembre 2013	de 09h00 à 12h00
- Vendredi 20 décembre 2013	de 14h00 à 17h00
- Lundi 6 janvier 2014	de 09h00 à 12h00
- Jeudi 9 janvier 2014	de 14h00 à 17h00

pour recevoir les déclarations ou réclamations des tiers intéressés sur la demande susvisée.

Toute personne intéressée peut demander des informations à M. Paul BARADAT, responsable du projet ICPE et à M. GAIOTTI, maire de la commune de Barcelonne du Gers, personne responsable du projet de mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme, et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, au bureau du droit de l'environnement ou sur le site www.gers.gouv.fr et à la mairie de BARCELONNE du GERS.

La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure ICPE sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'intérêt général fera l'objet d'une déclaration de projet par délibération du conseil municipal de Barcelonne du Gers. Cette déclaration de projet vaudra mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Fait à Auch, le 15 NOV 2013

Pour le Préfet,
le Directeur des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Serge Clos', written over the printed name below.

Serge CLOS VERSAILLE